

AST₂₅

Conseiller, Informer, Prévenir

RISQUES CHIMIQUES : ANALYSE DES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

L'analyse des fiches de données de sécurité, pour quoi faire ?

Identifier/Inventorier

les produits ou matières utilisés dans l'entreprise afin de contribuer à l'évaluation du risque chimique.



Conseiller

sur les actions de prévention et de protection des travailleurs



Comprendre

les dangers des produits et leurs effets possibles sur la santé des salariés exposés.



La fiche de données de sécurité, c'est quoi ?



La Fiche de Données de Sécurité (FDS) est un document regroupant toutes les informations relatives aux propriétés d'un produit chimique, l'identification des dangers, les informations toxicologiques, les valeurs d'exposition, les consignes d'utilisation et de stockage, les Equipements de Protection Individuelle (EPI).

La FDS est établie par le fournisseur du produit chimique et permet d'identifier de manière réglementaire les dangers de ce produit, notamment les effets sur la santé humaine et l'environnement.

L'analyse des fiches de données de sécurité, comment ça se passe ?

L'employeur fournit les FDS au Service de Prévention et de Santé au Travail (SPSTI)

L'employeur a l'obligation de réaliser une **évaluation du risque chimique** pour toute activité susceptible de présenter un risque d'exposition à des agents chimiques dangereux. Pour y contribuer, il fournit aux SPSTI les FDS que le fournisseur lui a données :

- Lors de la réalisation de l'inventaire des FDS
- Lors de l'introduction d'un nouveau produit

L'analyse est faite par les membres des équipes pluridisciplinaires du SPSTI

Toutes les données contenues dans une FDS peuvent être complexes à appréhender : AST25 s'appuie sur le logiciel d'expertise Toxilist pour les analyser. Un retour est transmis à l'employeur afin de l'aider à **comprendre les dangers et leurs effets sur la santé**, et le **conseiller** au mieux.



Le SPSTI conseille des actions de prévention et de sensibilisation au risque chimique

Grace à l'analyse des FDS, le SPSTI peut également aider l'employeur dans la **mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation** des travailleurs au risque chimique. Il peut intervenir pour :

- fournir une aide pour remplacer des produits dangereux par d'autres produits moins nocifs ;
- conseiller sur les moyens de prévention à mettre en place pour la protection des travailleurs contre les produits non substituables ;
- définir le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs exposés.

Ressources

De nombreux **documents d'informations** ou **outils** sont disponibles sur le site internet d'AST25